



Rapport du séminaire de formation

« Remettre en question la libéralisation des services publics dans le PTCl et au-delà »

organisé par la FSESP, le CSEE, AK et ÖGB

15-16 janvier 2015, Bureaux de l'ÖGB, Vienne

Ce rapport présente un résumé des principaux thèmes de discussion abordés. Il est disponible sur le site du CSEE et de la FSESP, avec les documents d'informations et les présentations.

Séance d'ouverture

Penny Clarke (FSESP), Agnes Roman (CSEE), Nikolai Soukup (AK) et Thomas Kettinig (GdG-Kmsb/ÖGB) ont souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Penny Clarke a expliqué que l'objectif du séminaire était de définir des politiques et des stratégies pour freiner le processus de libéralisation des services publics dans les accords commerciaux (en particulier l'AECG, le PTCl et l'ACS) et de faire le bilan de la situation dans les différents pays. Agnes Roman a évoqué l'impact potentiellement négatif des accords commerciaux, en prenant pour exemple la formation des adultes et la difficulté de séparer le public du privé. Nikolai Soukup a pointé du doigt la complexité des accords commerciaux, en précisant qu'il était nécessaire d'engager un débat politique, et non technique, sur l'avenir des services publics. Thomas Kettinig a souligné les impacts négatifs des accords commerciaux sur la protection et les droits des travailleurs.

En quoi les politiques commerciales sont-elles importantes pour les travailleurs et les services publics ?

Thomas Fritz, Power Shift Allemagne, a présenté (voir ppt) les points importants pour les services publics dans le cadre des accords de libre-échange (ALE) et de la libéralisation. Si le PTCl, l'ACS et l'AECG sont actuellement en cours de négociation, il faut garder à l'esprit que, par le passé, l'Europe a déjà conclu des accords commerciaux préjudiciables aux services publics, le plus importants d'entre eux étant l'AGCS. Le texte consolidé de l'AECG est déjà publié, ce qui permet de savoir à quoi ressemblera probablement le PTCl, vu que le premier est largement considéré comme le modèle de référence du second. L'AECG n'a pas encore été ratifié et doit encore être adopté par le Parlement européen et éventuellement par les parlements nationaux. Se référant au texte de l'AECG, Fritz a donné quelques exemples pour illustrer la manière dont cet accord, et vraisemblablement le PTCl, ouvre les portes de la privatisation en tirant parti du nombre important de failles qu'il contient. Dans son analyse critique du texte, Fritz a passé en revue les problèmes que soulèvent les différents volets de l'accord, tels que les « obligations fondamentales », le RDIE, les méthodes de la liste négative/positive et le peu d'intérêt accordé aux droits humains et, notamment, aux droits des travailleurs. Exemples de « failles » dans l'AECG :

- A l'Annexe I (mesures existantes), la réserve de l'UE concernant les services postaux est très limitée (uniquement l'installation de boîtes aux lettres)
- L'Annexe II (mesures futures) mentionne une réserve concernant les télécommunications, ainsi qu'une réserve plutôt légère concernant l'eau (pas les eaux usées)
- Les dispositions du RDIE peuvent s'appliquer à une partie du chapitre relatif aux marchés publics (même en cas de refus de l'UE).

- Au niveau national, les réserves varient considérablement d'un pays à l'autre. Quelques-uns d'entre eux, dont la Belgique, ont émis des réserves globales concernant les services dans les secteurs énergétiques, d'autres non. Il en va de même pour la protection sociale - l'Allemagne figurant parmi les quelques pays à avoir émis des réserves importantes. Par contre, aucun pays n'a inclus les investissements dans ses réserves.

Au cours de la discussion, il a été précisé que davantage de travaux « techniques » étaient nécessaires au niveau européen et national, afin de mieux pouvoir identifier les problèmes et les failles du texte de l'AECG susceptibles de favoriser le processus de libéralisation des services publics, en violation de l'Article 4 du Protocole 26 sur les SIG, ainsi que d'autres objectifs politiques (par exemple, les Etats membres et la Commission européenne ont convenu de la nécessité de garantir les soins à long terme dans le cadre des systèmes de protection sociale - voir le récent rapport conjoint sur les soins à long terme - alors que la plupart des Etats membres se sont déjà engagés à assurer les soins à long terme dans le cadre de l'AECG). Il est également nécessaire de trouver les moyens de mettre les services publics à l'abri de toute velléité mercantile, par exemple au travers d'une législation nationale protégeant certains services publics contre la privatisation ou décrétant que l'eau est un bien public et un droit humain non négociables.

Comment les syndicats réagissent-ils ?

Nikolai Soukup (AK) a modéré un débat sur les approches syndicales. Remarques préliminaires :

- Jürgen Buxbaum (ISP) a souligné l'importance de traduire le langage technique des ALE en langage commun. La diffusion de publications et de dépliants est essentielle pour transmettre les informations à tous niveaux. L'ISP rejette de tels accords tant que les risques perdurent. Le grand public doit être mobilisé au travers de campagnes de sensibilisation et d'information. L'ISP informe ses membres.
- Louise Høj Larsen (CSEE) juge les retombées sur l'éducation particulièrement importantes dès lors que le secteur devient commercialisable. Par ailleurs, il est parfois difficile de faire la distinction entre éducation publique et éducation privée, ce qui pourrait représenter un piège potentiel. Les ALE ont par définition une dimension politique importante, raison pour laquelle ils doivent faire l'objet d'un débat public. Le CSEE surveille la situation aussi étroitement que possible et informe ses membres, la population et les responsables politiques. Sensibiliser l'opinion publique est une démarche essentielle.
- Larry Brown (NUPGE) a souligné l'importance de comprendre la véritable nature des ALE. L'ALENA s'est soldé par un échec retentissant, alors qu'il était supposé être un accord exceptionnel. L'AECG et vraisemblablement le PTCI sont par principe des accords non démocratiques. L'un des dangers réside dans le fait que lorsqu'un accord est scellé, il n'est plus possible de revenir en arrière. Larry a proposé de mener des campagnes de sensibilisation et d'entrer en contact avec les autorités locales et régionales, ainsi qu'avec les parlementaires nationaux et les membres du Parlement européen.
- Angela Pfister (ÖGB) a expliqué que les gouvernements nationaux et régionaux devaient prendre conscience du fait que l'UE ouvre les portes de la privatisation et qu'elle limite, par conséquent, l'autonomie politique des gouvernements. Angela a fait remarquer que les syndicats devaient adopter des approches différentes pour atteindre leurs objectifs. Un réseau de syndicats et d'ONG mis en place au niveau européen coordonne une stratégie commune. Par ailleurs, des actions sont en cours pour mettre la pression. Les syndicats doivent adopter une position ferme concernant les ALE, dans la mesure où ces accords n'ont pas pour objectif de protéger les travailleurs et les services publics.

Au cours de la discussion, l'accent a été mis sur les efforts déployés actuellement par la CE pour maintenir le RDIE, en dépit d'une opposition croissante. Dans la plupart des pays d'Europe orientale ayant conclu des accords bilatéraux avec le Canada et les Etats-Unis en matière de RDIE, les gouvernements estiment que le texte du RDIE de l'AECG permettrait d'apporter des améliorations. Il a néanmoins été mis en exergue que l'on ne guérit pas le mal par le mal et que d'autres moyens existent pour orienter positivement ces accords préjudiciables. Le document conjoint sur le RDIE de l'AECG met en avant de solides arguments pour expliquer que cette instance ne doit être inscrite ni dans cet accord ni dans le PTCl (rappelons que ce document est disponible dans la plupart des langues de l'UE). Si le RDIE peut s'avérer une bonne entrée en matière pour lancer le débat sur les accords commerciaux et susciter ainsi l'intérêt des membres, ce n'est hélas pas le seul problème.

Le lien entre les négociations commerciales en cours et la Directive sur les services a également été mentionné. L'enseignement supérieur en Slovaquie est mis en cause par la CE en raison de son système d'accréditation. A l'instar des ALE, la Directive sur les services porte sur la suppression des obstacles au commerce transfrontalier et n'offre aucune garantie à long terme quant au maintien des exemptions. Le document divulgué de la CE sur la coopération en matière de réglementation dans le cadre du PTCl comporte de nombreux parallèles avec la Directive sur les services, de même qu'avec le programme REFIT visant à alléger la législation de l'UE. La CE révisera vraisemblablement la Directive sur les services dans un avenir proche et prendra très probablement d'autres mesures pour renforcer le Marché unique, comme le stipulent les dernières conclusions du Conseil en la matière.

Au même titre que l'AECG et le PTCl, la Directive sur les services adopte une approche de la libéralisation basée sur une « liste négative » (tout ce qui n'est pas exclu, est inclus) qui, il faut le reconnaître, est complexe. Toutefois, une approche fondée sur une « liste positive » pour prendre des engagements en matière d'accès aux marchés (ACS et AGCS) engendre elle aussi, un processus de libéralisation « à sens unique ».

Quelles sont les principales inquiétudes des membres de la FSESP/CSEE ?

Les participants ont décrit la situation et les problèmes au niveau national dans les 25 pays représentés. Les ALE, et tout particulièrement le PTCl, sont sur la table des discussions dans bon nombre de pays. Certains syndicats ont publié, que ce soit à titre individuel ou au niveau national, des déclarations conjointes concernant les ALE, et ont organisé des réunions, voire d'autres activités, en lien avec cette problématique. Par ailleurs, bon nombre de syndicats coopèrent avec des ONG nationales et d'autres organisations de la société civile en vue de renforcer leur influence. Dans certains pays, les syndicats recherchent des moyens juridiques permettant de rejeter les dispositions des accords commerciaux qui entrent en violation de la constitution nationale.

Un grand nombre de participants ont déclaré qu'il leur était difficile de faire passer le message aux gouvernements nationaux, lesquels restent sourds à leurs revendications ou n'y accordent que peu d'attention. Quelques représentants syndicaux ont déclaré que rien ne se passait, ou presque, en termes de débat. Dans certains pays, d'autres questions prévalent, comme les mesures d'austérité, la perte des recettes fiscales et les restrictions imposées aux dépenses publiques (de même que les coupes budgétaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé), et il est difficile de démontrer les liens qui existent entre ces différents problèmes. Dans d'autres pays, les syndicats manifestent une attitude positive vis-à-vis des ALE et/ou se concentrent essentiellement sur les dispositions des accords en lien avec le travail. Pour ce qui est du PTCl, la plupart des syndicats ont toutefois exprimé leurs inquiétudes concernant le RDIE et la libéralisation des services publics. A cet égard, il a été précisé que l'AECG offrait une bonne balise pour évaluer ces préoccupations et « revoir » les positions nationales.

La plupart des représentants ont souligné que leurs gouvernements nationaux étaient, à quelques exceptions près, majoritairement favorables aux ALE. La crédibilité des arguments mis en avant par ces gouvernements pour soutenir les ALE – croissance et emploi – n'est pas suffisamment mise en doute, d'autant que ce sont ces mêmes gouvernements qui sabrent dans l'emploi et freinent la croissance dans leurs propres pays. Seuls quelques gouvernements ont exprimé des inquiétudes concernant certains volets des ALE (RDIE, coopération en matière de réglementation).

Où en est l'AECG - Aperçu des étapes à venir

Larry Brown (NUPGE) a rappelé que les ALE existants ne portaient pas réellement sur le commerce - à peine 1 % d'entre eux. Des experts sont nécessaires pour bien décortiquer les textes. D'autre part, le RDIE n'est jamais qu'une instance judiciaire privatisée, mise au service des entreprises. Les réglementations légales instaurent elles-mêmes un déséquilibre, à partir du moment où les entreprises se voient conférer des pouvoirs « surnaturels ». La « clause d'ajustement » ôte toute possibilité de freiner la libéralisation et restreint l'autonomie politique des Etats. Pouvons-nous espérer des dispositions « positives » dans les ALE (normes strictes en matière de travail, responsabilité sociale contraignante, lutte contre les changements climatiques ou l'évasion fiscale) ? Larry a déclaré qu'il convenait tout d'abord d'apporter des solutions aux problèmes actuels concernant le commerce. Les ALE doivent être totalement suspendus, pas uniquement amendés. Les syndicats devraient se charger de simplifier le langage complexe des accords commerciaux de manière à permettre aux membres et au grand public de mieux les comprendre et de se montrer plus critiques par rapport à leur contenu. Les syndicats ne peuvent pas rester bras croisés : ils doivent impérativement passer à l'action le plus rapidement possible, même s'ils ne possèdent pas toutes les compétences techniques. Larry a également indiqué qu'il était extrêmement profitable aux syndicats de pouvoir travailler avec leurs collègues outre-Atlantique pour encourager l'entraide et collaborer avec la communauté universitaire.

Danièle Basso (CES) a expliqué que la Secrétaire générale de sa confédération, Bernadette Ségol, prévoyait de rencontrer, plus tard dans l'après-midi, la Commissaire au commerce Cecilia Malmström, avec laquelle elle a engagé le dialogue. Par ailleurs, la CES travaille en étroite collaboration avec ses homologues canadiens et américains (CTC et AFL-CIO) et exige la formulation d'un chapitre solide et exécutoire en matière de travail, l'exclusion du RDIE et une liste positive pour les services publics. En octobre 2014, la CES a rejeté l'AECG et a appelé l'ensemble de ses membres à suivre son exemple. Basso a terminé sa présentation en insistant sur le lien qui existe entre l'AECG et le PTCl, et en soulignant que tous deux présentent les mêmes dangers. La CES coopère avec la FSESP/CSEE et d'autres fédérations et a coordonné les approches conjointes des affiliés.

Stratégies en vue de préserver la qualité des services publics dans les accords commerciaux.

Pablo Sanchez (FSESP) a modéré un débat sur les propositions de mobilisation et de campagnes pour les initiatives futures :

- Jörg Leichtfried (MPE, S&D) a résumé le processus qui régit la conclusion des accords commerciaux au sein de l'UE. Le texte final doit être approuvé par le Conseil et le Parlement. Enfin, il appartient potentiellement à la Cour de justice européenne (CJE) de décider en cas d'accords mixtes. Un accord commercial mixte (c'est-à-dire, entrant dans les compétences des Etats membres et de la Commission européenne) doit également recevoir l'approbation des gouvernements nationaux. Les syndicats et la société civile doivent faire en sorte que les ALE soient reconnus comme étant des accords mixtes. Expliquant le stade auquel se trouvent les accords AECG et PTCl, Jörg a indiqué que le texte du premier était actuellement dans sa phase

de vérification juridique et que le prochain cycle de négociation du second état prévu en février 2015. Dans l'enceinte du Parlement européen, les groupes politiques EPP et ALDE sont favorables aux deux accords. Les Verts et la formation politique GUE sont contre. Les votes du groupe S&D seront décisifs pour l'issue du scrutin relatif aux accords commerciaux.

- Daniele Basso (CES) a rappelé les déclarations communes avec l'AFL-CIO et a appelé à la formulation d'un chapitre solide et exécutoire en matière de travail. Les Etats-Unis n'ont pas ratifié six des huit conventions fondamentales de l'OIT. Il serait, en outre, intéressant de connaître le nombre réel d'emplois créés ou perdus, dans la mesure où les études prédisent des scénarios très divergents. La plupart d'entre elles se montrent sceptiques quant à la croissance de l'emploi. Des sanctions doivent également être prévues dans le chapitre relatif au développement durable afin de protéger les droits syndicaux.
- Alexandra Stickner (ATTAC Autriche) a précisé que son organisation avait créé une plate-forme pour agir contre les accords AECG, PTCI et ACS. Le RDIE doit être exclu des ALE, et des perspectives concernant le climat doivent être intégrées aux accords. ATTAC Autriche travaille en étroite collaboration avec les syndicats et la société civile, et considère qu'il est crucial d'impliquer le grand public dans la lutte contre les ALE. Une journée d'action transatlantique est prévue le 18 avril 2015. Une carte sera créée pour indiquer les lieux où seront menées les actions. L'Autriche doit traiter la première plainte déposée contre elle par l'entremise du RDIE.

Mise en œuvre de plans d'action nationaux pour préserver les services publics dans les accords commerciaux

Pablo Sanchez (FSESP) a ouvert la discussion sur la nécessité de travailler en parallèle au niveau national et européen. Un tableau devrait être élaboré pour indiquer les MPE et leurs positions. Il existe d'autres organisations avec lesquelles il serait possible de collaborer, par exemple l'Alliance européenne de santé publique (EPHA), le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) et les Amis de la Terre Europe (FoEE).

Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité d'informer l'ensemble des citoyens et de mener des actions à tous les niveaux - local, national et international. L'année prochaine sera très importante et les syndicats doivent tirer parti de l'élan actuel. A cet égard, le développement continu de la recherche et du matériel s'avère crucial. Les points suivants ont été suggérés :

- La FSESP/CSEE devraient s'engager à mener des actions coordonnées à l'échelle européenne pour lutter contre les ALE et se mettre en lien avec la CES en ce qui concerne l'AECG/PTCI et l'IE/ISP pour l'ACS.
- Les débats techniques et politiques doivent être menés en parallèle. Il convient de recenser les études utiles menées au niveau national et ailleurs. Plusieurs membres de la FSESP ont sollicité des conseils juridiques concernant les impacts de l'AECG/PTCI.
- Les syndicats nationaux devraient dresser la liste de leurs MPE respectifs pour connaître leurs positions vis-à-vis des ALE
- Une liste des gouvernements nationaux et de leurs positions devrait également être établie dans le cadre de diverses problématiques. En particulier, les affiliés devraient s'adresser à leurs ministres de la Santé, de l'Education et autres, afin de connaître leurs points de vue concernant les ALE et envisager une collaboration potentielle.
- D'autre part, les syndicats nationaux devraient envoyer des lettres à leurs MPE. La FSESP/CSEE peuvent fournir des modèles de lettre.
- Il devrait y avoir davantage de contacts et de mobilisations de la part des responsables politiques locaux/régionaux.

- Notre approche syndicale devrait se baser sur les trois principales problématiques soulevées par la CES (normes du travail, services publics et RDIE). La coopération en matière de réglementation peut venir compléter cette liste.
- La FSESP/CSEE feront en sorte de soutenir davantage leurs affiliés, au travers de petites séances d'informations. Les deux sites Internet offrent déjà toute une panoplie de ressources à utiliser.
- La consolidation des réseaux et le renforcement de la coopération entre les syndicats nationaux (sectoriels et confédérations), les ONG et d'autres intervenants (gouvernements locaux) permettront d'augmenter notre impact.
- Nous devons également mobiliser les étudiants.
- Sensibiliser les membres et les citoyens aux questions se rapportant au commerce et aux services publics pourrait nous aider à sortir d'une certaine forme de passivité et renforcer ainsi la prise de conscience des enjeux démocratiques.
- Bien plus qu'une simple « résolution des problèmes », nous devons envisager un programme à long terme

Conclusions

Penny Clarke (FSESP) et Louise Høj Larsen (CSEE) ont clôturé la réunion en déclarant que toutes les idées émises durant ces deux jours seraient mises en commun. Par ailleurs, ils ont souligné que la coopération entre les syndicats et les confédérations se poursuivrait.

A l'instar du rapport de la réunion, un projet de plan d'action sera mis sur pied pour proposer des initiatives au niveau national et européen. Les participants et les autres membres de la FSESP/CSEE seront invités à préciser ce qu'ils envisagent de faire concernant les lettres à rédiger, les événements et les activités de mobilisation/campagnes, dans le cadre de la journée du 18 avril (proposition d'organiser une journée d'action européenne) et du 23 juin (journée des services publics de qualité).